

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de La Richardais
Du 16 avril 8h30 au 18 mai 2018 11h30,
soit 33 jours consécutifs

Par arrêté municipal du 12 mars 2018, le Maire a fixé les modalités de l'enquête publique relative à la deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Richardais. Le projet porte sur le projet de renouvellement urbain envisagé sur le site de la Zone d'Activités de l'Hermitage, l'implantation de services de proximité et prise en compte du jugement du Tribunal Administratif de Rennes en date du 24 mai 2017 rendu dans l'affaire Orange.

A cet effet, Monsieur BESRET Gérard, Ingénieur Territorial en retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par une décision du tribunal administratif de RENNES. L'enquête publique sera ouverte du lundi 16 avril 8h30 au vendredi 18 mai 2018, à 11h30, soit 33 jours consécutifs à la mairie de La Richardais (1 Place de la République, 35780 LA RICHARDAIS).

Monsieur BESRET Gérard sera présent à la mairie de La Richardais pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- * Le lundi 16 avril 2018 de 8h30 à 11h30 (Ouverture)
- * Le mercredi 18 avril 2018 de 8h30 à 11h30
- * Le mercredi 16 mai 2018 de 8h30 à 11h30
- * Le vendredi 18 mai 2018 de 8h30 à 11h30 (Clôture)

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet de la Mairie de La Richardais : www.ville-larichardais.fr , ainsi qu'à la Mairie de la Richardais pendant toute la durée de celle-ci aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- * Le lundi de 8h30 à 11h45,
- * Le mardi de 8 h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30,
- * Le mercredi de 8 h 30 à 11 h 45,
- * Le jeudi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13h30 à 17h30,
- * Le vendredi de 8h30 à 11 h 45 et de 13h30 à 16h00,
- * le samedi de 9 h 30 à 11h45.
- * Sont exceptés les dimanches ainsi que les jours fériés.

Les avis de l'Autorité Environnementale Administrative de l'Etat et des Personnes Publiques Associées seront joints au dossier.

Un registre paraphé par le Commissaire - Enquêteur sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations. Toute correspondance pourra être adressée à : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie, 1 Place de la République 35780 LA RICHARDAIS. Les observations pourront également être transmises par voie électronique, à l'adresse suivante : enquete.plu@ville-larichardais.fr

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera adressée par le Maire à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine et les conclusions du commissaire enquêteur seront également tenues à la disposition du public en Mairie, pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ces documents seront également consultables sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante www.ville-larichardais.fr. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication en version papier, à leur frais, dans les conditions prévues au Code de l'Environnement.

Le projet de PLU sera soumis au Conseil Municipal pour approbation, tel que présenté dans le dossier soumis à enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête et des conclusions du Commissaire Enquêteur.

Les informations relatives à ce dossier pourront être demandées à Monsieur le Maire de La Richardais.



12 mars 2018
Maire,
Pierre CONTIN